



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Bourses d'enseignement superieur

Question écrite n° 883

Texte de la question

M Maurice Adevah-Poeuf appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports sur la diversite des situations, selon les universites, des modalites de paiement des bourses d'enseignement superieur. Ainsi, l'echelonnement annuel des liquidations est de huit a Grenoble, mais de trois a Clermont-Ferrand. Dans cette derniere academie, cette situation peut poser des problemes financiers aux etudiants. Il semblerait judicieux d'uniformiser pour toute la France ces modalites pour tendre, autant que faire se peut, vers une mensualisation. Il lui demande donc s'il envisage d'agir en ce sens,

Texte de la réponse

Reponse. - Il convient de rappeler qu'en debut d'annee universitaire, les calendriers des sessions d'examen de rattrapage et d'inscription des etudiants, les delais de verification des documents necessaires au paiement des bourses, ou encore les transferts des dossiers d'une academie a une autre sont autant de contraintes qui interdisent un paiement rapide du premier terme de bourse quelle que soit la periodicite adoptee pour le paiement. Pour la suite de l'annee universitaire le paiement par trimestre intervient dans la plupart des rectorats deux mois environ avant l'echeance trimestrielle de la bourse. Cet echelonnement du paiement est notamment verifie a Clermont-Ferrand ou l'etudiant recoit son cheque de bourse en fevrier et avril. Dans ces conditions, l'adoption de la mensualisation, si elle est susceptible par sa regularite de faciliter la gestion du budget de l'etudiant, peut a l'inverse supprimer l'avantage de l'anticipation qui resulte du paiement trimestriel. La decision de la mensualisation du paiement des bourses d'enseignement superieur, actuellement realisee dans les academies de Grenoble et de Lyon, releve de l'initiative des recteurs d'academie qui gerent ces bourses dans le cadre des pouvoirs delegues par le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports. Ils conservent leur pouvoir d'appréciation sur la formule la plus adaptee a leurs contraintes de gestion. En ce qui le concerne, le recteur de l'academie de Clermont-Ferrand n'exclut pas a priori la solution de la mensualisation des bourses dans son academie et procede actuellement a une etude approfondie de ce probleme. Enfin, il faut souligner que les etudiants ont la possibilite, dans le cas de retard de paiement, de solliciter une avance sur bourse aupres des centres regionaux des oeuvres universitaires et scolaires.

Données clés

Auteur : [M. Adevah-Poeuf Maurice](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 883

Rubrique : Bourses d'etudes

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1988, page 2225